

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Dernière mise à jour : 01 juin 2026

L'entrepreneure individuelle Rachelle LEPRETRE est une entreprise individuelle de droit français identifiée sous le numéro SIREN 939 731 121 et dont le siège social est sis, Centre de Soins de Bas-Pays - 995 chemin de Saint-Pierre - 82000 MONTAUBAN («Le Prestataire »)

Le Prestataire peut être joint aux coordonnées suivantes :

- Centre de Soins de Bas-Pays - 995 chemin de Saint-Pierre - 82000 MONTAUBAN
- 06 51 44 89 64
- cabinet.ishindenshin@gmail.com

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services suivants (les « Services ») fournis par le Prestataire à tout consommateur et non-professionnel désirant en bénéficier (le « Client ») :

- Séances individuelles d'accompagnement à la Santé par le Shiatsu, le Seiki ou le Chi Nei Tsang, avec ou sans moxibustion ou application de ventouses,
- Séances individuelles de Shiatsu court (30 min)
- Séances individuelles de découverte (60 min pour le Shiatsu et le Seiki, 75 min pour le Chi Nei Tsang)
- Vente de bons cadeaux.

Les caractéristiques principales des Services figurent en Annexe 1 des présentes.

Toute commande implique l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales, dont le Client déclare avoir pris connaissance.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Prestataire et le Client concerné.

Les Conditions Générales s'entendent sans préjudice des dispositions légales applicables et notamment celles prévues par le Code de la Consommation.

1.1 Champ d'application des services proposés

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation qui n'entrerait pas dans le cadre de ses formations reçues et validées par des certifications ou attestations de formation présentielle qu'elle tient, sur demande, à la disposition du client.

Les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996. Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas au champ médical réservé aux professions de Santé. Elles s'inscrivent dans une démarche personnelle d'entretien, de prévention ou d'amélioration de sa santé et de travail sur soi de toute personne qui sollicite le Prestataire.

Il appartient au Client de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque réservation de prestations auprès du Prestataire. En cas de grossesse ou pathologie grave et quelle que soit la prestation souhaitée, il est recommandé au Client de demander l'avis préalable de son médecin généraliste ou spécialiste. Il en est de même pour les personnes fragiles, comme les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes psychologiques, cardiologiques ou de tension, les personnes sujettes à des allergies, sans que cette liste soit limitative.

Les règles de déontologie, le secret professionnel et la confidentialité seront respectés par le Prestataire. Le Prestataire pourra, s'il le juge nécessaire, interrompre à tout moment une séance s'il estime que la santé du Client l'exige et/ou suivant les contre-indications qu'il aura déterminées.

Article 2 –COMMANDES ET RENDEZ-VOUS

2.1 Commandes

Dans l'éventualité de l'établissement d'un devis détaillé pour une commande, celui-ci aura une durée de validité de trente (30) jours à compter de sa date de création.

La commande est définitive dès signature du devis par le Client et le Prestataire, ce dernier valant alors bon de commande.

Le bon de commande, la nature des Services et leurs modalités d'exécution ne pourront être modifiés sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

En cas d'annulation par le Client d'une commande confirmée moins de 48 heures avant sa réalisation, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires :

- L'acompte éventuellement versé à la commande par le Client restera acquis de plein droit au Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement ;
- En l'absence d'acompte, une somme correspondant à 50 % du montant total de la commande sera due au Prestataire et facturée au Client, à titre de dédommagement pour la première annulation tardive. Pour les suivantes, la totalité de la commande annulée sera due.

Réciproquement, en cas d'annulation par le Prestataire d'une commande confirmée ou d'un rendez-vous, pour quelque motif que ce soit, l'acompte éventuellement versé à la commande par le Client lui sera restitué.

2.2 Rendez-vous

En cas de retard par le Client à un rendez-vous, la séance pourra être écourtée par le Prestataire sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque préjudice. En cas de retard supérieur à la moitié du temps initialement prévue pour la séance, la séance pourra être annulée au détriment du Client.

En cas d'annulation par le Client d'un rendez-vous confirmé, celui-ci devra prévenir le Prestataire au moins 48 heures avant la date retenue de la réalisation de la prestation.

En cas d'annulation tardive par le Client répétée, c'est-à-dire pour la deuxième fois ou plus, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires, la totalité du montant de la prestation prévue sera due au Prestataire et facturée au Client, à titre de dédommagement.

Article 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Les Services sont fournis au tarif du Prestataire en vigueur au jour de la signature du bon de commande, exprimé en euros et sans taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code général des impôts.

Les frais engagés pour l'exécution des Services feront l'objet d'une facturation complémentaire au Client (frais de déplacement par exemple) selon l'accord des parties figurant le cas échéant dans le bon de commande.

Les prix des Services applicables à la date des présentes figurent en Annexe 2. Toute modification du tarif des Services prendra effet lors de la prochaine période contractuelle.

Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution des Services, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil. Toutefois, en cas de demande particulière du Client pendant la durée d'exécution des Services, dûment acceptée par écrit par le Prestataire, les coûts ou frais y afférents pourront faire l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix de son catalogue tarifaire à tout moment pour tous Services qui seraient souscrits postérieurement à cette modification.

Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Services dans des conditions prévues en Annexe ou dans tout autre document qui serait communiqué au Client. En cas de tarif promotionnel, le Prestataire s'engage à appliquer ce tarif à toute commande passée durant la période de la promotion.

Toute modification des tarifs résultant de la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Services sera immédiatement et automatiquement appliquée.

Article 4 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

4.1 Commandes et devis

Un acompte de 50 % du prix total des Services est facturé par le Prestataire et exigible auprès du Client au jour de la signature du bon de commande ou du devis, le solde étant facturé et exigible au premier jour de la fourniture des Services.

4.2 Rendez-vous (prestations individuelles)

Les Services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture ou de la première séance lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant plusieurs séances à un prix remisé.

4.3 Modalités de paiement

Le règlement des Services peut s'effectuer par les moyens suivants :

- Espèces (dans la limite des plafonds en vigueur)
- Chèque bancaire à l'ordre de "Rachelle LEPRETRE"
- Virement bancaire (y compris virement instantané)

Le paiement est réputé effectif à la date d'encaissement effectif des fonds par le Prestataire.

En cas de défaut ou de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

Article 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire n'est tenu de fournir les Services commandés par le Client qu'en cas de paiement partiel ou total du prix et encaissement effectif de celui-ci dans les conditions ci-avant indiquées à l'article 3.

En l'absence d'exécution immédiate des Services, ceux-ci seront fournis à la date ou dans le délai figurant dans le bon de commande ou à la date convenue par chaque partie lors de la prise de rendez-vous, au lieu convenu avec le Client et préalablement accepté par le Prestataire.

Le Prestataire déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les Services, et assumera la pleine responsabilité de l'exécution des Services.

Le Prestataire fournira les Services de bonne foi et mettra en œuvre toutes les diligences requises pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des droits de tiers.

Le Prestataire a une obligation de moyens et non de résultats.

Le Prestataire collaborera activement et de bonne foi avec le Client en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Services, et informera immédiatement le Client de toute difficulté ou de tout litige survenu au cours de l'exécution de sa mission.

Le Prestataire fournira les Services en totale indépendance et autonomie.

Article 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client collabore activement et de bonne foi avec le Prestataire en tous domaines en vue de la bonne exécution des Services.

Il communique notamment des informations et documents au caractère complet, précis, exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Services. Le Prestataire sera autorisé à utiliser tout élément communiqué par le Client pour les besoins de la réalisation des Services ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

Le Client ne peut modifier, en cours d'exécution des Services, leur nature ou leurs modalités de fourniture, sauf accord préalable et écrit du Prestataire.

Il s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute difficulté, réserve ou de tout litige survenu au cours de l'exécution des Services, afin de permettre le cas échéant un règlement amiable de la situation.

Le Client verse le prix des Services dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas de retard dans la fourniture des Services, pour tout autre cause que la force majeure ou le fait du Client, le Client pourra résoudre la commande dans les conditions prévues aux articles L.216-2, L.216-3 et L.241-4 du Code de la consommation, après avoir enjoint le Prestataire de fournir les Services dans un délai supplémentaire raisonnable.

Les sommes avancées par le Client lui seront alors rétrocédées au plus tard quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat aura été dénoncé.

En cas d'exécution défectueuse des Services, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, ses réserves et les justificatifs pertinents dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance, afin de permettre aux parties de faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification initiale du Client.

A défaut de réserves ou de réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services dans ce délai, aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Prestataire.

Le cas échéant et en cas de prise en compte de la réclamation du Client, le Prestataire pourra procéder à un remboursement partiel ou total du Client ou rectifier et corriger les Services fournis dans les meilleurs délais.

A défaut de règlement amiable dans les conditions susvisées et en cas d'inexécution suffisamment grave du Prestataire, le Client pourra résilier les Conditions Générales dans les conditions prévues à l'article 10 et obtenir le cas échéant des dommages et intérêts du Prestataire aux fins de réparer le préjudice subi, le Client renonçant par avance à solliciter une exécution forcée en nature des Services par le Prestataire ou un tiers ou une réduction proportionnelle du prix, par dérogation expresse aux dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Article 8 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de la fourniture des Services.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée :

- En cas de manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit, d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil ou du fait du Client ou d'un tiers ;
- Dans le cas où les informations, données, instructions, directives, communiqués par le Client sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des Services résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du Client ;
- En cas d'utilisation des résultats des Services pour un objet ou une finalité différente de ceux pour lesquels le Prestataire est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations du Prestataire ou d'absence de prise en compte des réserves émises par le Prestataire ;
- En cas de dommage indirect ou non prévisible ;
- En cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

8.1 Responsabilité civile professionnelle

Le Prestataire a souscrit auprès d'une compagnie notoire une assurance en responsabilité civile professionnelle et juridique.

Il est précisé que la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé au Prestataire l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de l'entretien de la première séance ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel.

8.2 Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident du Prestataire, celui-ci se réserve le droit de programmer de nouvelles dates de rendez-vous en concertation avec le Client sans qu'il ne puisse exiger de versement d'indemnités.

En cas d'incapacité physique permanente du Prestataire, tout engagement avec le client du Prestataire sera résilié de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé au prestataire une quelconque indemnité compensatrice.

Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la notification d'incapacité au Client.

Pour les bons cadeaux en cours de validité à la date de l'incapacité de travail constatée, la validité desdits bons cadeaux pourra être reportée pour une durée correspondante à la durée initiale desdits bons cadeaux, à compter de la reprise d'activité de Mme Rachelle LEPRETRE.

Article 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord préalable écrit du Prestataire, le Prestataire est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments communiqués au Client dans le cadre de la fourniture des Services.

Article 10 - DONNÉES PERSONNELLES

10.1 Nature des données à caractère personnel collectées

Le Prestataire s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le Client est informé par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du service décrit dans les présentes sont nécessaires à la réalisation de la Prestation. Parmi les données à caractère personnel du Client que le Prestataire collecte auprès de lui peuvent figurer :

- o Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, téléphone,
- o Situation familiale, âge des enfants, situation professionnelle et conditions de travail, habitudes de vie,
- o Antécédents médicaux et traitements en cours, nom du médecin traitant, allergies, addictions, état général,
- o Suivi des séances.

10.2 Finalité du traitement des données à caractère personnel

Des données personnelles sont susceptibles d'être collectées et utilisées par le Prestataire aux fins de permettre la fourniture des Services, et peuvent être transmises aux sociétés chargées de la gestion, de l'exécution et du traitement des opérations de paiement.

Les données collectées sont également susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des relations commerciales afin d'établir des statistiques et de permettre au Prestataire d'améliorer et de personnaliser les Services.

10.3 Conservation, sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées à l'article 10.2 des présentes Conditions Générales.

Ces données peuvent également être conservées à des fins de sécurité et de conservation, afin de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles le Prestataire est soumis.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client.

10.4 Transfert des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être transférées vers des pays situés hors de l'Union Européenne (tels que les Etats-Unis) lorsque le prestataire enregistre un fichier client ou édite une facture via Google Drive.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, tous les transferts de données à caractère personnel vers un pays situé hors de l'Union Européenne et/ou n'offrant pas un niveau de protection considéré comme suffisant par la Commission européenne ont fait l'objet de conventions de flux transfrontière conformes aux clauses contractuelles types édictées par la Commission européenne.

Les transferts de données à caractère personnel vers les Etats-Unis sont régis par le E.U. – U.S. PRIVACY SHIELD (Bouclier de protection des Données Union Européenne-Etats-Unis).

Le Prestataire s'engage à ne jamais partager les données à caractère personnel du Client, sans avoir obtenu son consentement préalable, avec des sociétés tierces à des fins marketing et/ou commerciales.

Toutefois, le Prestataire pourra être amené à divulguer des données à caractère personnel du Client aux autorités administrative ou judiciaire lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, l'interpellation ou la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits du Prestataire, de tout autre client ou d'un tiers.

Le Prestataire peut enfin être légalement tenu de divulguer les données à caractère personnel de l'Utilisateur et ne saurait dans ce cas s'y opposer.

10.5 Droits du Client sur ses données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer directement auprès du service clients du Prestataire en le contactant à l'adresse électronique cabinet.ishindenshin@gmail.com ou à l'adresse postale suivante Centre de Soins de Bas-Pays - 995 chemin de Saint-Pierre – 82000 MONTAUBAN en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité.

En outre, dans les limites posées par la loi, le Client dispose également du droit de s'opposer au traitement, de le limiter, de décider du sort post-mortem de ses données, de retirer son consentement à tout moment et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Article 11 – DURÉE – RÉSILIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée de fourniture des Services, telle que mentionnée le cas échéant dans des conditions particulières ou dans le bon de commande.

Le Prestataire ou le Client pourra résilier les Conditions Générales de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite :

- En cas de survenance d'un cas de force majeure visé à l'article 7 des présentes ;
- Après avoir notifié l'autre partie en cas de manquement grave de celle-ci à ses obligations ou au titre des lois et règlements applicables, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours (lorsqu'il peut être remédié à ce manquement) suivant notification écrite indiquant la nature du manquement et la nécessité d'y remédier.

Article 12 – RÉTRACTATION

Le cas échéant, lorsqu'une commande de Services a été souscrite par un Client consommateur à distance, ou hors établissement du Prestataire au sens de l'article L.221-1 du Code de la Consommation, le Client disposera d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à compter du jour de la signature du bon de commande, la computation du délai s'effectuant selon les modalités prévues à l'article L.221-19 du Code de la Consommation.

Le Client pourra notifier sa décision de se rétracter de sa commande au moyen du formulaire de rétractation figurant en Annexe 3 des présentes ou d'une déclaration claire et dénuée d'ambiguïté à l'adresse postale ou électronique du Prestataire.

Le Prestataire accusera le cas échéant réception de la demande de rétractation conforme.

Le cas échéant, le remboursement du prix versé par le Client pour les Services interviendra dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où le Prestataire aura été informé de la décision de rétractation de sa commande par le Client. A cet égard, il est précisé qu'en cas de demande expresse du Client d'exécution des Services avant la fin du délai de rétractation, ce dernier devra s'acquitter du prix des Services dont il a bénéficié préalablement à sa rétractation, conformément aux dispositions de l'article L.221-25 du Code de la Consommation.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé que conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'appliquera pas pour la fourniture des services visés à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, notamment en cas de fourniture de Services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable du Client et renonciation à son droit de rétractation.

Article 13 – NOTIFICATIONS

Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, le prestataire élisant domicile en son siège social et le Client en son domicile personnel.

Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus.

Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

Article 14 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 15 – MODIFICATION

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouveaux Services ou les modifications tarifaires.

Toute commande ou prise de rendez-vous consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 16 - LITIGES

Le Client est informé qu'il est libre de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au Prestataire, conformément aux articles L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de la Consommation.

Le médiateur de la consommation dont relève le Prestataire est le suivant : Société de Médiation Professionnelle - Alteritae - 5, rue Salvaing - 12000 RODEZ.

Tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au tribunal de Montauban (82).

Article 17 - DROIT APPLICABLE & LANGUE

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Annexe 1 : Descriptif des Services

Les Techniques complémentaires

Le Shiatsu est une technique manuelle japonaise inspirée de l'énergétique chinoise. En japonais "shiatsu" signifie littéralement "pression des doigts". Cette méthode consiste en l'application de pressions rythmées, d'étirements et de mobilisations des articulations sur tout le corps et se pratique par-dessus les vêtements.

La moxibustion est une méthode de soins ancestrale qui consiste à chauffer, avec un cône ou un bâtonnet de moxa, les points d'acupuncture du corps humain dans le but de prévenir ou de traiter un déséquilibre. Le moxa est composé de feuilles d'armoise desséchées (bâtonnet) ou de leur poudre (cône).

L'application de ventouses est une technique ancestrale qui consiste à créer une dépression sur des zones déterminées sur la peau afin de mobiliser les tissus et les fluides pour un travail énergétique (points d'acupuncture), musculaire et/ou articulaire. Le Prestataire utilise des ventouses en plastique dur et translucide, la dépression étant créée mécaniquement par une pompe à vide ce qui facilite la gestion du degré de succion et permet de suivre l'évolution du travail de succion en cours de pose.

Fondée par Kishi Akinobu Sensei, le Seiki est une approche japonaise subtile et intuitive qui aide le corps à se relaxer profondément pour enclencher ses processus régénérateurs. Il ne s'agit pas d'une technique au sens strict mais plutôt d'un art d'accompagner le corps et l'esprit vers une auto-régulation naturelle. Il se pratique par-dessus les vêtements. Il est utilisé seul durant une séance ou en complément d'un Shiatsu pour potentialiser les effets bénéfiques.

Le Chi Neï Tsang est un massage énergétique taoïste centré sur l'abdomen, élaboré par Mantak Chia. Cette pratique agit en profondeur pour *libérer les blocages émotionnels, améliorer les fonctions des organes internes et soulager les tensions accumulées*. Pour cette méthode, seul le ventre est découvert et une huile végétale bio est appliquée pour faciliter les mouvements.

Détails des prestations

(toutes les durées mentionnées sont approximatives)

❖ Séances d'accompagnement à la santé (> 60 min)

Chaque séance débute par un entretien individuel de 10 minutes, durant lequel le Prestataire écoute la demande et les observations du Client, établit son bilan énergétique et propose la technique complémentaire la plus adaptée en tenant compte des précautions et des contre-indications éventuelles. La technique sélectionnée est ensuite dispensée durant 55 minutes et la séance se termine par un échange verbal de 5 minutes durant lequel le Prestataire et le Client échangent sur leurs ressentis de séance puis le Prestataire donne ses recommandations post-séance (hydratation, repos, etc.).

Le premier entretien individuel d'un nouveau Client comprend, en plus du déroulement pré-cité, le recueil des informations administratives, médicales et d'habitudes de vie du nouveau Client et correspond à la prestation "Première séance". La durée de cet entretien s'en trouve allongée à 30 minutes.

Les informations collectées durant chaque entretien ou lors des séances peuvent amener le Prestataire à proposer au Client une stratégie d'accompagnement sur plusieurs séances dans le but d'améliorer et/ou de maintenir l'homéostasie de son organisme. Chaque organisme réagissant différemment, la stratégie proposée initialement sera adaptée selon les ressentis et l'évolution des besoins du Client à chaque séance. Le Client est libre d'accepter, de refuser ou d'arrêter la proposition d'accompagnement du Prestataire à tout moment.

Les mineurs sont impérativement accompagnés d'un titulaire de l'autorisation parentale durant l'intégralité de chaque séance. Les personnes sous tutelle doivent également être accompagnées de leur tuteur légal durant leur séance.

- **Première séance** (90-120 min) : elle comprend l'entretien individuel complet (30 min), la réalisation de la technique complémentaire (55 min) puis l'échange verbal de fin de séance.
- **Séance d'entretien** (75-90 min) : cette séance est distante d'au moins 22 jours de la précédente et a pour but de prévenir ou de maintenir l'équilibre corporel du Client. Cette séance comprend l'entretien préalable (10 min), l'exécution de la technique adaptée (55 min), puis l'échange verbal de fin de séance.
- **Séance de suivi** (75-90 min) : cette séance, distante de 7 à 21 jours maximum de la précédente, a pour but de poursuivre et/ou de renforcer le travail engagé lors des séances précédentes afin de se rapprocher ou d'atteindre l'objectif ciblé par la stratégie d'accompagnement. Le déroulement de la séance est identique à une séance d'entretien.

❖ Séances "Mieux-être"

Ces séances "Mieux-Être" comprennent un court entretien de 5 minutes sur les antécédents médicaux notables, les traitements en cours et les douleurs existantes. La technique est dispensée durant 25, 55 ou 70 minutes selon le type de séance choisi, puis la séance se termine par un échange verbal de 5 minutes sur les ressentis et les recommandations du Prestataire.

Ces séances "Mieux-Être" ne relèvent pas d'un accompagnement à la santé. Aucun suivi n'est réalisé sur ce type de séance.

- **Séance découverte Shiatsu ou Seiki de 60 minutes** : première approche du Shiatsu ou du Seiki, visant une harmonisation globale adaptée aux besoins du moment.
- **Séance découverte Chi Nei Tsang de 75 minutes** : première approche du Chi Nei Tsang, visant une libération des tensions physiques et émotionnelles accumulées dans le ventre.
- **Séance de Shiatsu court de 30 minutes** : shiatsu axé sur un objectif particulier (relaxation, recentrage énergétique ou soulagement des tensions du dos).

Vente de bons cadeaux

- ❖ Bon cadeau "Séance découverte de 60 minutes" (Shiatsu ou Seiki)
- ❖ Bon cadeau "Séance découverte de 75 minutes" (Chi Nei Tsang)

Pour tout rendez-vous non honoré et non annulé 48 heures à l'avance, le bon cadeau est perdu.

Ces bons cadeaux ne sont pas remboursables et ont une durée de validité de 3 mois à compter de leur date d'achat. En cas de dépassement de leur durée de validité, ils pourront faire l'objet d'une seule prolongation exceptionnelle de 1 (un) mois.

Annexe 2 : Conditions tarifaires

Prestations de service au cabinet et à domicile

❖ Accompagnement à la santé

- Première séance (90-120 min) : 70€
- Séance de suivi (75-90 min) : 50€
- Séance d'entretien (75-90 min) : 60€

❖ "Bien-être"

- Séance découverte Shiatsu ou Seiki (60 min) : 50€
- Séance découverte Chi Nei Tsang (75 min) : 60€
- Séance de Shiatsu court (30 min) : 30€

Prestations de service "Bien-être" pour les entreprises (au cabinet ou en entreprise)

- Séance de 30 minutes : 30€ (minimum de commande : 10 prestations)

Vente de bons cadeaux

- Pour les particuliers :
50€ le bon cadeau "Séance découverte Shiatsu ou Seiki (60 min)"
60€ le bon cadeau "Séance découverte Chi Nei Tsang (75 min)"
- Pour les entreprises (minimum de commande : 5 bons) :
45€ le bon cadeau "Séance découverte Shiatsu ou Seiki (60 min)"
55€ le bon cadeau "Séance découverte Chi Nei Tsang (75 min)"

Prestations de service au domicile

Réservées aux personnes dans l'incapacité physique de se déplacer au cabinet. Un complément de 20€ s'ajoute au tarif de la séance, auquel s'ajoute 1€ par kilomètre depuis le cabinet.

Conditions requises :

- Espace libre d'au moins 2,5m x 2m, sans animal dans la pièce
- Maximum deux étages sans ascenseur
- Questionnaire de santé complété
- Devis validé par les deux parties

Prestations de service en entreprise

Séance de 30 minutes sur chaise ergonomique, table de massage ou futon — 30€ par prestation. Déplacement inclus jusqu'à 20 km du cabinet (50€). Au-delà : 2€ par kilomètre supplémentaire. Minimum de commande : 10 prestations, à répartir en journée ou demi-journée.

Horaires à la journée : 10h — 10h45 — 12h — 12h45 — 13h30 — 14h30 — 15h15 — 16h — 17h — 17h30
Horaires en demi-journée : 11h15 — 12h — 12h45 — 13h30 — 14h15 — 15h

Conditions requises :

- Espace libre d'au moins 2,5m x 2m, température réglable, fenêtre ouvrable, point d'eau à proximité
- Maximum deux étages sans ascenseur
- Devis validé et acompte réglé

Annexe 3 : Formulaire de rétractation

Si le Client souhaite faire valoir son droit de rétractation - dans le respect des conditions prévues à l'article 12 des présentes Conditions Générales, il a la possibilité d'utiliser le formulaire ci-dessous

À l'attention de :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services suivante :

Nom(s) et référence(s) de(s) commande(s) :

Commandé(s) le :

Nom du client à l'origine de la commande :

Adresse du client à l'origine de la commande :

Date et signature du client :